

45^e Sommet de la Cédéao Accra, Ghana

COMMUNIQUE FINAL

1. La quarante-cinquième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue à Accra en République du Ghana, le 10 juillet 2014 sous la Présidence de S.E.M. John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana et
Président en Exercice de la Conférence.

2. Etaient présents à cette Session, les Chefs d'Etat et de Gouvernement suivants ou leurs représentants dûment mandatés:

- S.E.M. Thomas Boni YAYI, Président de la République du Benin ;
- S.E.M. Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso ;
- S.E.M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire ;
- S.E.M. John Dramani MAHAMA, Président de la République du Ghana ;
- S.E.M. José Mário VAZ, Président de la République de Guinée-Bissau ;
- S.E.M. Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali ;
- S.E.M. Mahamadou ISSOUFOU, Président de la République du Niger ;
- S.E.M. Goodluck Ebele JONATHAN, Président de la République Fédérale du Nigeria ;
- S.E.M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal ;
- S.E.M. Ernest Bai KOROMA, Président de la République de Sierra Léone ;
- S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise ;
- S.E. Mme Issaitou NJIE, Vice-Présidente de la République de Gambie ;
- S.E.M. Joseph Nyumah BOAKAI, Vice-Président de la République du Liberia ;
- S.E.M. Lounceny FALL, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger;
- S.E.M. Cesar MONTEIRO, Ambassadeur de la République de Cabo Verde au Sénégal.

3. Le Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Ministre des Affaires Etrangères de la République Algérienne Démocratique et Populaire, le Représentant du Président du Cameroun, de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine, du Président de la Commission de l'UEMOA ainsi que le Chef de la MINUSMA, ont assisté au Sommet en qualité d'observateurs.

4. Le Général Yakubu Gowon, ancien Président de la République Fédérale du Nigeria, a également assisté au Sommet en qualité d'invité spécial.

5. Au cours de leur Session, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris acte du Rapport Intérimaire 2014 du Président de la Commission et des Rapports de la 72ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres et de la 32ème Réunion du Conseil de Médiation et de Sécurité de la CEDEAO présentés par le Président du Conseil.

6. La Conférence s'est félicitée de la qualité des rapports ainsi présentés et de la pertinence des enjeux évoqués pour l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest.

7. En entérinant les recommandations faites dans les différents rapports, les Chefs d'Etat et de Gouvernement, ont réaffirmé leur engagement résolu en faveur de l'accélération des réformes et du développement économique intégré de la région dans un environnement de paix durable de sécurité et de bonne gouvernance démocratique.

8. Après un examen attentif des enjeux actuels du processus d'intégration, le Sommet est parvenu aux conclusions et décisions spécifiques suivantes.

AU TITRE DES PERFORMANCES ECONOMIQUES REGIONALES ET DE LA CONSOLIDATION DU MARCHE COMMUN

9. La Conférence note les bonnes perspectives de croissance régionale enregistrées au cours du premier semestre de l'année 2014. Elle se félicite de la diversification progressive des économies ainsi observée. La Conférence exhorte les Etats membres à poursuivre leurs efforts dans la consolidation des acquis à travers notamment le renforcement des réformes économiques, budgétaires et financières ainsi que l'appropriation et la mise en œuvre effective des programmes régionaux.

10. Dans cette perspective, les Chefs d'Etat et de Gouvernement saluent les actions entreprises conformément aux différentes feuilles de routes adoptées notamment, pour assurer l'entrée en vigueur du TEC-CEDEAO au 1er janvier 2015, veiller à l'application effective du schéma de libéralisation des échanges et réaliser l'Union monétaire à l'horizon 2020.

11. Par ailleurs, la Conférence approuve la suppression de la carte de séjour et l'instauration de la carte d'identité biométrique pour les citoyens de la Communauté et demande aux Ministres chargés de la Sécurité d'examiner toutes les implications sécuritaires de la mesure avant la signature des actes additionnels.

12. La Conférence encourage la poursuite des actions menées pour accroître les performances économiques régionales et consolider le marché commun. En particulier, elle charge la Commission de veiller, avec l'implication des différentes parties prenantes, au respect des différentes échéances dans la réalisation des tâches restantes.

13. Le Sommet réitère sa gratitude respectivement à S.E.M. Blaise Compaoré

Président du Burkina Faso et à Leurs Excellences Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger et John Dramani Mahama Président de la République du Ghana pour leurs efforts de coordination et l'impulsion qu'ils donnent respectivement à la libre circulation des personnes et des biens ainsi qu'à la coopération monétaire en Afrique de l'Ouest et les encourage à persévérer dans ce sens.

14. En ce qui concerne la monnaie unique de la CEDEAO, le Sommet approuve les propositions relatives aux critères de convergence, la rationalisation des Institutions et la Feuille de route révisée avec une indication précise des institutions responsables de sa mise en œuvre.

AU TITRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)

15. Le Sommet salue le travail concluant du Comité Ad-hoc mis en place par la 44ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour examiner les questions techniques soulevées par certains Etats membres et dont les recommandations ont permis d'apporter des solutions appropriées à ces questions.

16. Sur la base des résultats consensuels auxquels les Négociateurs en Chef sont parvenus sur l'ensemble des questions (notamment sur l'Offre d'accès au marché, le Programme de l'APE pour le Développement (PAPED) et le texte de l'Accord), les Chefs d'Etat et de Gouvernement approuvent définitivement l'Accord de Partenariat Economique négocié qui tient compte des préoccupations techniques soulevées.

17. En conséquence, les Chefs d'Etat et de Gouvernement demandent aux Négociateurs en Chef de l'Afrique de l'Ouest de prendre toutes les dispositions nécessaires pour engager rapidement le processus de signature de l'Accord et de sa mise en œuvre.

18. A cet égard, le Sommet les encourage en particulier à poursuivre les efforts d'information et de sensibilisation des acteurs nationaux et régionaux.

19. La Conférence félicite les Négociateurs en Chef et le Comité Ministériel de Suivi pour leur persévérance et leur sens de compromis qui ont permis, dans une démarche constructive, d'aboutir à la conclusion d'un Accord juste, équilibré et mutuellement profitable pour les deux parties.

20. La Conférence réitère également ses vives félicitations à S.E.M. Macky Sall Président de la République du Sénégal pour le rôle déterminant et hautement politique qu'il a joué dans l'aboutissement heureux de cet Accord porteur de développement et qui conforte le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest.

AU TITRE DES POLITIQUES SECTORIELLES

21. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement soulignent l'importance des politiques sectorielles dans la réalisation des objectifs de développement durable de la région.

22. La Conférence réitère ses principales décisions prises pour assurer notamment la sécurité alimentaire, l'accès à l'énergie, le développement des infrastructures régionales et le développement humain ainsi que la réduction de la vulnérabilité de la région face aux défis des changements climatiques. Le Sommet instruit la Commission à poursuivre son action de coordination dans la mise en œuvre effective des différentes politiques régionales adoptées à cet effet.

23. La Conférence renouvelle sa gratitude à S.E.M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire pour l'impulsion qu'il donne notamment au secteur des infrastructures dans l'amélioration de la compétitivité régionale. Elle l'encourage à persévérer dans ses efforts.

24. Les Chefs d'Etats et de Gouvernement adoptent le Programme Communautaire de Développement (PCD) dont les composantes et projets prioritaires identifiés contribuent à répondre durablement aux défis de développement à moyen et long terme de la région.

25. A cet égard, la Conférence charge la Commission de prendre toutes les mesures idoines à l'effet de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme de développement. Elle lance un appel à tous les partenaires au développement afin qu'ils apportent leur soutien conséquent à cette mise en œuvre.

26. La Conférence a, par ailleurs, réaffirmé le principe de solidarité comme fondement de la Communauté. Elle a, à cet égard, souligné la nécessité d'assurer le développement équilibré de la région grâce à des investissements appropriés et intégrateurs dans tous les pays, notamment dans le domaine des infrastructures.

AU TITRE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

27. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement notent, avec satisfaction, les progrès enregistrés dans la consolidation du processus démocratique et de la stabilité dans les Etats membres qui s'est achevé par l'investiture, le 23 juin 2014, du Président démocratiquement élu de la Guinée-Bissau, Son Excellence, José Mário Vaz. A cet égard, ils notent l'attachement de la Communauté aux valeurs et à la pratique de la démocratie et de la bonne gouvernance qui a progressivement renforcé la culture démocratique dans les Etats membres et a permis de s'assurer que tous les Etats membres de la CEDEAO sont désormais dirigés par des gouvernements démocratiquement élus.

28. Au vu de ce qui précède et compte tenu des importantes élections présidentielles et législatives prévues pour se tenir en 2015 au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Nigeria et au Togo, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO réitère son engagement à veiller à ce que les processus précédant et portant sur la tenue effective de ces élections soient libres, justes et crédibles, conformément aux principes de convergence

constitutionnelle et d'élections démocratiques du Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001) et selon les normes acceptables sur le plan international.

29. La Conférence rappelle les conclusions du Sommet Extraordinaire du 30 mai 2014 concernant la multiplication des attaques terroristes par les insurgés de Boko Haram au Nigeria et notamment l'enlèvement répréhensible des filles et des femmes et exprime sa préoccupation face à la situation des lycéennes de Chibok qui sont toujours détenues et aux engins explosifs et autres crimes perpétrés contre la population dans le pays.

30. Le Sommet exprime sa compassion au Gouvernement et au peuple du Nigeria pour les pertes occasionnées après l'éclatement récent d'une bombe à Emab Plaza à Abuja et assure le Gouvernement nigérian de son soutien et de sa solidarité sans faille dans la lutte contre cette menace terroriste.

31. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement expriment leur profonde préoccupation face à la montée du terrorisme dans les Etats membres, ainsi que les effets néfastes de la piraterie, de la traite des êtres humains, de la prolifération des armes légères et de petit calibre, des enlèvements et autres crimes perpétrés par des groupes armés non étatiques. Ils chargent la Commission de renforcer ses programmes multisectoriels afin d'aider les Etats membres à relever ces défis, notamment dans les domaines de la formation, du renforcement des capacités et du partage des informations.

Sur le Mali

32. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement saluent l'amélioration de la situation sécuritaire dans le Nord du Mali depuis les accrochages de mai 2014. Ils saluent l'initiative du gouvernement algérien d'organiser une réunion de suivi pour étudier les voies et moyens pacifiques visant à mettre fin à cette crise, conformément à l'Accord préliminaire de Ouagadougou.

33. La Conférence exprime sa solidarité sans faille au Gouvernement du Mali et réitère, à cet égard, sa disponibilité à continuer d'apporter son appui au processus de paix en cours, notamment le dialogue inter-malien et l'activation de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, conformément à l'Accord préliminaire de Ouagadougou.

34. La Conférence réitère également son engagement en faveur de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali et réaffirme le caractère non négociable et sacrosaint de la souveraineté des Etats membres.

35. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement expriment la nécessité, pour toutes les parties, d'œuvrer résolument au règlement pacifique du conflit dans le Nord du Mali. A cet égard, ils invitent les groupes armés non étatiques à cesser tout acte d'hostilité, notamment les violentes attaques perpétrées contre les positions des forces gouvernementales, de la MINUSMA et les populations civiles. Le Sommet réitère, également, ses appels précédents les invitant à déposer leurs

armes, à se soumettre à l'ordre public et à poursuivre le règlement pacifique de ce conflit dans le cadre du dialogue national inclusif.

36. Le Sommet condamne fermement les diverses attaques perpétrées par les groupes armés non étatiques contre les troupes de la MINUSMA, le personnel humanitaire et les forces de défense et de sécurité du Mali et présente ses condoléances aux pays dont les ressortissants ont trouvé la mort lors des récentes attaques.

37. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement saluent la Résolution 2164 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui a renforcé le mandat et les capacités opérationnelles de la MINUSMA et mis en place un cadre humanitaire plus solide au Mali. A cet égard, ils expriment la nécessité d'une cohérence et d'une coordination entre les partenaires pour accompagner le Mali dans la recherche d'une solution pacifique à la crise.

38. La Conférence lance un appel aux Etats membres afin qu'ils versent l'aide promise à la MISMA pour permettre à la Commission d'honorer les obligations financières de la MISMA. Elle invite également les Nations Unies et l'UA à mettre à disposition de la CEDEAO les ressources financières du fonds spécial de la MISMA pour rembourser les arriérés aux pays contributeurs de troupes et de police.

39. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement renouvèlent leur confiance et leur soutien aux efforts de médiation de S.E.M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Médiateur de la CEDEAO pour le Mali et de S.E.M. Goodluck Ebele Jonathan, Président de la République fédérale du Nigeria et Médiateur associé dans les efforts visant à renforcer la paix et la stabilité au Mali.

Sur la Guinée Bissau

40. La Conférence adresse ses chaleureuses félicitations à S.E.M. José Mário Vaz, le nouveau Président de la République de Guinée-Bissau et rend hommage à S.E.M. Manuel Sérifo Nhamajo, ancien Président par Intérim, pour l'esprit de sacrifice et la détermination dont il a fait montre pour assurer une issue heureuse au processus de transition.

41. Le Sommet encourage S.E.M. José Mário Vaz et l'Assemblée nationale populaire à donner la priorité à une approche inclusive à la gouvernance comme étant le moyen le plus sûr de dégager un consensus national et de mobiliser toutes les forces vives du pays en vue des réformes électorales urgentes auxquelles doit s'atteler la nation.

42. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement encouragent le nouveau gouvernement à adopter et à mettre en œuvre un programme global de réforme, ce qui implique un dialogue national et une réconciliation, la relance économique, la réforme de la gouvernance, la mise sur pied d'institutions politiques et de processus visant à rendre la stabilisation et les efforts de redressement durables. Ils se sont engagés à apporter l'appui de la CEDEAO et du reste de la communauté

internationale dans la mise en œuvre des réformes.

43. Le Sommet approuve le programme de réforme post-électorale de la Guinée-Bissau et demande à la Commission d'assurer la liaison avec le Gouvernement de Guinée-Bissau pour sa mise en œuvre.

44. La Conférence demande à la Commission de la CEDEAO d'apporter un appui au Gouvernement de Guinée-Bissau dans le cadre du processus de mobilisation des ressources, à travers la facilitation d'une Conférence internationale des bailleurs de fonds.

45. Compte tenu des défis pressants que le nouveau gouvernement doit relever sur le plan social, le Sommet décide de la création d'un Fonds Spécial d'Urgence d'Appui à la Guinée Bissau et lance un appel aux Etats membres ainsi qu'aux partenaires au développement pour qu'ils apportent leur contribution à la constitution dudit fonds.

46. Tout en saluant la levée des sanctions qui avaient été imposées à la Guinée-Bissau par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine, les Chefs d'Etat et de Gouvernement félicitent l'UA pour avoir inscrit la Guinée-Bissau à l'Initiative de Solidarité africaine.

47. La Conférence félicite le Chef de Mission et le Représentant Spécial du Président de la Commission en Guinée-Bissau, le Commandant de la Force, les officiers, hommes et femmes de la Mission de Sécurité de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB) pour les efforts louables qu'ils déploient pour assurer la sécurité des institutions et de la population. Par ailleurs, ils demandent à la Commission de prendre des mesures urgentes, en étroite collaboration avec le Gouvernement de Guinée-Bissau, la communauté internationale et les autres partenaires pour revoir le mandat de l'ECOMIB au-delà du 31 décembre 2014.

48. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement donnent des instructions à la Commission de la CEDEAO pour assurer l'efficacité et la durabilité du programme de réforme du secteur de défense et de sécurité. A cette fin, ils demandent à la Commission d'agir au plus vite pour renforcer les capacités humaines, financières et logistiques du Bureau du Représentant spécial du Président de la Commission en Guinée-Bissau.

49. La Conférence exprime sa profonde gratitude aux gouvernements des pays contributeurs de troupes / de police à l'ECOMIB pour leur engagement et les sacrifices qu'ils ont consentis en aidant leur pays frère, qui avait besoin d'aide, à maintenir la paix et la sécurité, tout au long de la période de transition en Guinée-Bissau.

50. La Conférence exprime sa profonde gratitude à S.E.M. Goodluck Ebele Jonathan, Président de la République fédérale du Nigeria et Président du Groupe de Contact régional sur la Guinée Bissau (GCR-GB) et aux membres du Groupe, ainsi qu'à S.E.M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée et Médiateur

dans la crise bissau-guinéenne, pour l'assistance apportée à la Guinée-Bissau et pour leur engagement pour assurer la réussite du processus inclusif de transition en Guinée Bissau.

MECANISMES NATIONALES D'ALERTE PRECOCE ET DE REPONSE RAPIDE

51. Le Sommet adopte la recommandation relative à la mise en place de mécanismes nationaux d'alerte précoce et de réponse rapide.

AU TITRE DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

52. La Conférence prend note de la prestation de serment, le 19 juin 2014, des sept nouveaux Commissaires précédemment nommés par la 71^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO.

53. La Conférence entérine également la prestation de serment, le 18 juin 2014, des sept nouveaux juges précédemment nommés par la 44^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et dont le poste de Président et de Vice-Président sont respectivement occupés par Mme Maria Do Ceu Monteiro Silva de nationalité Bissau Guinéenne et M. Friday Chijoke Nwoke de nationalité nigériane tandis que le poste de doyen est occupé par M. Jérôme Traoré du Burkina Faso.

54. La Conférence réitère ses décisions antérieures sur l'amélioration des performances institutionnelles et la mise en œuvre efficace des programmes communautaires.

55. En exhortant toutes les Institutions de la Communauté à poursuivre leurs efforts dans ce sens, la Conférence réitère son appel à tous les Etats membres afin qu'ils prennent des mesures diligentes pour se conformer à l'application stricte de toutes les dispositions du Protocole sur le Prélèvement Communautaire.

56. Se félicitant du renforcement des partenariats autour de la vision 2020 de la CEDEAO, la Conférence exprime son immense gratitude à tous les partenaires pour l'accompagnement dont bénéficie la région dans l'atteinte des objectifs d'intégration et de consolidation de la paix et de la sécurité.

DE L'EPIDEMIE DE FIEVRE HEMORAGIQUE EBOLA

57. La Conférence souligne la grave menace que représente la propagation de l'épidémie de fièvre Ebola dans la région et qui a occasionné la mort de près de 500 personnes et présente ses condoléances au gouvernement et au peuple des Etats membres touchés.

58. La Conférence invite la Commission à adopter une approche régionale propre à endiguer et à gérer l'épidémie d'Ebola, en collaboration avec l'Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS). A cette fin, le Sommet demande qu'un fonds

de solidarité soit mis en place. A cet égard, le Sommet salue la contribution du Nigeria de 3 500 000 USD qui se décompose comme suit : 1 000 000 USD pour la Guinée, 500 000 USD pour le Liberia, 500 000 USD pour la Sierra Leone, 500 000 USD pour l'OOAS et 1 000 000 USD au Fonds de la CEDEAO pour Ebola. Le Sommet,

en acceptant la contribution du Nigeria, lance un appel aux autres Etats Membres et à la Communauté Internationale pour qu'ils contribuent au Fonds de solidarité.

59. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement rendent un hommage appuyé à S.E.M. John

Dramani Mahama, Président de la République du Ghana, Président en Exercice de la

CEDEAO, pour son attachement indéfectible à l'approfondissement du processus d'intégration régionale et pour son engagement à l'enracinement de la culture démocratique et la promotion de la bonne gouvernance en Afrique de l'Ouest.

60. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident de tenir leur prochaine Session ordinaire à Abuja à une date qui sera fixée après consultations.

Fait à Accra, le 10 Juillet 2014

LA CONFERENCE

END